

PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 JUIN 2026

Présents (absents excusés): Bruno LASSAUSAIE, François GEELLEN, Aurélie GHIRARDI, Philippe WOLF, Josiane SEIGNEUR, Jean-Antoine MARTIN, Geneviève OBERGER, Pierre-François BRES, Isabelle ROUSSET, Corinne ROSELLO, Vincent DESSEIGNE, Cécile MAURIN, Franck DECRENISSE, Marc GALMICHE, Frédérique BONIN-BRESSON, Sophie WIBAUX, Céline WISNIEWSKI, Steven BUSH, Arnaud DA COSTA OLIVEIRA, Julie CARRÉ Mathieu BAZIN, Louis CROSNIER, Marion MOIROUX

Absents excusés (pouvoirs): Philippe WOLF ayant donné pouvoir à Bruno LASSAUSAIE, Aurélie GHIRARDI ayant donné pouvoir à Céline WISNIEWSKI, Jean-Antoine MARTIN ayant donné pouvoir à Josiane SEIGNEUR, Corinne ROSELLO ayant donné pouvoir à Sophie WIBAUX, Julie CARRÉ ayant donné pouvoir à Geneviève OBERGER

Secrétaire de séance: Céline WISNIEWSKI

Convocation adressée le 29 mai 2026

Approbation, à l'unanimité, du procès-verbal du conseil municipal du 11 mai 2026, qui a été transmis au conseil municipal.

I. Décisions prises par M. le Maire par délégation du conseil municipal

RAS

II. ACQUISITION PARCELLE D2055 MONTLUZIN

2026060557

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la possibilité pour la commune d'acquérir une parcelle de terrain appartenant à la SCI VCB INVEST (M. Hervé BLANCHON), cadastrée section D n° 2055, d'une superficie de 19,00 m², située en bordure de la voie publique « route de Montluzin – angle Chemin du petit Fromentin.

Cette acquisition présente un intérêt public dans la mesure où elle permettra notamment :

- L'élargissement de la voirie
- La sécurisation des déplacements piétons
- L'aménagement d'un équipement public

Le propriétaire a accepté de céder ce bien au prix de 1 euro par mètre carré, soit un montant total de 19,00 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée section D n° 2055, d'une superficie de 19,00 m², au prix de 1 €/m² ;

DIT que cette acquisition est justifiée par un motif d'intérêt général ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pour autorisation de travaux sous promesse de cession, avec la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées

PRÉCISE que les frais d'acte seront à la charge de la Commune ;

INSCRIT les crédits nécessaires au budget communal.

III. CONVENTION POUR L'EMBELLISSEMENT D'UN POSTE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

2026060558

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'embellissement d'un poste de distribution publique d'électricité situé 68 rue Léa Lassausaie à Chasselay.

Dans le cadre de sa politique de Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE), Enedis accompagne activement les politiques de développement des territoires et soutient leur économie locale pour accélérer la transition écologique et maintenir la cohésion sociale. A ce titre, Enedis s'engage à accompagner le projet de la Commune dans le cadre d'une action

partenariale « chantiers jeunes » ayant pour but de valoriser le poste de distribution publique d'électricité et de favoriser son intégration dans l'environnement.

Le Maire propose la signature d'une convention avec Enedis, visant à définir les conditions d'embellissement du poste de distribution publique d'électricité, et engageant Enedis à financer 50% du coût global de la mise en valeur, jusqu'à concurrence de 500€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le projet d'embellissement du poste de distribution publique d'électricité situé 68 rue Léa Lassaussaie à Chasselay;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération

IV. DESIGNATION DES CONSEILLERS INVITES A SIEGER DANS LES COMMISSIONS DE LA CCBPD

20260060559

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, en application des articles L2121-22 et L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et par délibération du 27/05/2026, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées a créé des commissions thématiques permanentes, chargées d'étudier les questions relevant des compétences de la Communauté de Communes.

Les commissions sont les suivantes :

- Commission générale
- Commission Economie – Commerce – Tourisme
- Commission Mobilité – Voirie
- Commission Familles et Services
- Commission Habitat – Urbanisme
- Commission Déchets
- Commission Agriculture – Environnement.

Pour permettre la représentation de chaque commune et l'expression pluraliste des élus, il est ainsi proposé pour chaque commission, et sans compter les Vice-Présidents dont la délégation rejoint tout ou partie des thématiques de la commission de désigner un représentant titulaire et un suppléant pour chacune des communes de la Communauté de communes, qui pourront être des conseillers communautaires ou municipaux. Le suppléant pourra siéger en commission même en présence du titulaire.

Le Maire propose au Conseil Municipal de nommer un titulaire et un suppléant pour chacune des commissions précitées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

NOMME les conseillers municipaux suivants pour siéger au sein des commissions de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées;

1 - Commission « Générale » :

Bruno LASSAUSAIE	Geneviève OBERGER
François GEELEN	

2 - Commission « Economie – Commerce - Tourisme » :

Philippe WOLF	Pierre-François BRES
---------------	----------------------

3 - Commission « Mobilité - Voirie » :

François GEELEN	Louis CROSNIER
-----------------	----------------

4 - Commission « Familles et services » :

Geneviève OBERGER	Julie CARRÉ
-------------------	-------------

5 - Commission « Habitat et Urbanisme » :

Bruno LASSAUSAIE	Frédérique BONIN-BRESSON
------------------	--------------------------

6 - Commission « Déchets » :

Aurélie GHIRARDI	Marc GALMICHE
------------------	---------------

7 - Commission « Agriculture - Environnement » :

Franck DECRENISSE	Corinne ROSELLO
-------------------	-----------------

V. DECISION MODIFICATIVE DE BUDGET ASSAINISSEMENT N°1

2026060560

M. le Maire rappelle que les prévisions inscrites au budget primitif (qui ont été votées le 9 mars 2026) peuvent être modifiées en cours d'exercice par le Conseil Municipal par le vote de décisions modificatives.

Des mouvements de crédits budgétaires (opérations d'ordre) sont nécessaires sans augmentation du montant total du budget 2026. Il s'agit de procéder aux inscriptions suivantes, au sein de la section d'investissement, pour permettre l'intégration des amortissements des travaux d'assainissement du Chemin du Petit Fromentin, ainsi que l'amortissement de la subvention d'équipement versée par l'agence de l'eau dans le cadre de ces mêmes travaux.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de modifier la répartition des crédits budgétaires, dans la section d'investissement, comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61523 : Entretien et réparations réseaux	13 301.48 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	13 301.48 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811 : Dotations aux amortissements immos corporelles et incorporelles	4 094.40 €	19 094.88 €	0.00 €	0.00 €
R- 747 : Quote-part subv invest transf cpte résul	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 699.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	4 094.40 €	19 094.88 €	0.00 €	1 699.00 €
Total FONCTIONNEMENT	17 395.88 €	19 094.88 €	0.00 €	1 699.00 €
INVESTISSEMENT				
D-13918 : Subv. trans. Autres tiers	0.00 €	1 699.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 2803 : Frais d'études, de recherche et de dévelop. et frais d'insertion	0.00 €	0.00 €	4 094.40 €	0.00 €
R- 281311 : Constructions	0.00 €	0.00 €	4 344.80 €	0.00 €
R- 28156 : Matériel spécifique d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	218.68 €
R- 28158 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	23 221.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	1 699.00 €	8 439.20 €	23 439.68 €
D-2156 : Matériel spécifique d'exploitation	0.00 €	13 301.48 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	13 301.48 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	15 000.48 €	8 439.20 €	23 439.68 €
Total Général		34 095.36 €		25 138.68 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents:

VALIDE la décision modificative comme présenté ci-dessus.

VI. DECISION MODIFICATIVE DE BUDGET COMMUNAL N°3

2026060561

M. le Maire rappelle que les prévisions inscrites au budget primitif (qui ont été votées le 9 mars 2026) peuvent être modifiées en cours d'exercice par le Conseil Municipal par le vote de décisions modificatives

Dans le cadre de l'intégration des frais d'études suivis de travaux, et de la récupération des frais d'avance il y a lieu d'effectuer un virement de crédit comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2113 : Terrains aménagés autres que voirie	0.00 €	14 564.10 €	0.00 €	0.00 €
D-2131 : Constructions bâtiments publics	0.00 €	7 890.75 €	0.00 €	0.00 €
R- 203 : Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	0.00 €	0.00 €	0.00 €	14 564.10 €
R- 238 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 890.75 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	22 454.85 €	0.00 €	22 454.85 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	22 454.85 €	0.00 €	22 454.85 €
Total Général		22 454.85 €		22 454.85 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

VALIDE la décision modificative comme présenté ci-dessus.

VII. COMPTE-RENDU DES DIFFERENTES COMMISSIONS

1 - Commission « Patrimoine »
RAS

2 - Commission « Cadre de vie »
RAS

3 - Commission « Communication »
RAS

4 - Commission « Sociale »
RAS

5 - Commission « Services Généraux et Assainissement »
RAS

6 - Commission « Enfance Jeunesse »
RAS

VIII. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

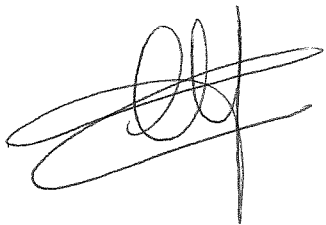
- RAS

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

➔ **Date à définir**

Séance close à 19h15

Mme Céline WISNIEWSKI
Secrétaire de séance



M. Bruno LASSAUSAIE
Maire



Rappel : le PV est publié sur le site de la commune, et un exemplaire papier est consultable en mairie dans la semaine qui suit son adoption.

La liste des délibérations adoptées en séance est, quant à elle, affichée et mise en ligne sur le site de la mairie dans la semaine qui suit la séance du conseil municipal à laquelle elles sont votées.